



AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Projet d'aménagement du secteur «Locarno»

CONSTRUCTION D'UNE HALLE DE MARCHÉ, D'UN RESTAURANT, D'UN PARKING PUBLIC ET AMENAGEMENT DE SES ABORDS,
PLACE LEON JOUHAUX

Une participation du public par voie électronique est organisée sur **le projet d'aménagement du secteur « Locarno » dans lequel s'inscrit la construction d'une Halle de marché et l'aménagement de ses abords, Place Léon Jouhaux.** Une demande de permis de construire relative à cette composante du projet d'aménagement a été déposée le 21 décembre 2018 par la SAEM CITALLIOS, sous la référence 09403818W1036.

Le projet, dont l'une des composantes fait l'objet de la demande de permis de construire précitée a été soumis à évaluation environnementale après examen au cas par cas par décision de la DRIEE n°2016-184 du 9 décembre 2016. L'étude d'impact jointe à cette demande a fait l'objet le 12 avril 2019, d'une note d'information relative à l'absence d'observation de l'autorité environnementale, laquelle sera portée au dossier soumis à participation. Cette note est consultable sur le site de la DRIEE au lien suivant : http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/projets-dans-le-val-de-marne-a784.html#sommaire_1

La participation du public par voie électronique est organisée selon les modalités fixées par l'arrêté municipal en date du 12 avril 2019. Cette participation aura lieu pendant 30 jours consécutifs :

du lundi 6 mai au 4 juin 2019 inclus.

Durant toute la durée de cette participation, le dossier qui comprendra notamment la demande de permis de construire, l'étude d'impact du projet et la note d'information relative à l'absence d'observation de l'autorité environnementale, sera consultable sur le site internet de la ville et accessible à l'adresse suivante : urbanisme.lhaylesroses.fr

Le dossier pourra également être consulté sur support papier au service Urbanisme de la Mairie de L'Hay-les-Roses, 41 rue Jean Jaurès - 94240 L'HAY-LES-ROSES, aux jours et heures d'ouverture habituels, en dehors des jours fériés : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h, sauf le jeudi après-midi.

Le public pourra faire part de ses observations et propositions :

- à l'adresse mail suivante : locarno@ville-lhay94.fr,
- sur le registre papier ouvert à cet effet en mairie, et déposé au service de l'Urbanisme,
- par courrier à l'attention de Monsieur le Maire, 41 rue Jean Jaurès - 94240 L'HAY-LES-ROSES

Toute contribution reçue après la clôture de la participation ne sera pas prise en compte.

Toute demande de renseignements ou question sur la procédure de participation, le projet objet de la demande de permis de construire ainsi que sur le projet d'aménagement du secteur Locarno dans lequel il s'insère, peut être adressée, par voie postale ou téléphonique jusqu'au dernier jour de la participation du public, au service Urbanisme de la mairie de L'Hay-les-Roses, 41 rue Jean Jaurès, 94240 L'HAY-LES-ROSES (téléphone : 01.46.15.34.70).

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande de permis de construire du projet est le Maire de L'Hay-les-Roses.

La décision qui pourra être adoptée au terme de la participation du public sera soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescriptions, soit un arrêté refusant le permis de construire. Par ailleurs, sauf nécessité de procéder à l'actualisation de l'étude d'impact, il pourra également être statué par arrêté du Maire sur les futures demandes d'autorisations administratives, y compris d'urbanisme nécessaires à la mise en œuvre des autres composantes du projet d'aménagement.